



Rencontre Elus CMA & Communauté de Communes Quercy Blanc

👉 Le 25 mai dernier, le Vice-Président Frédéric ATLAN de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Lot, représentant le Président François BREIL recevaient une délégation de la Communauté de Communes Quercy Blanc, conduite par son Président Bernard VIGNALS.

- Au programme : visite du Campus & temps d'échanges sur les besoins du territoire (formation, entrepreneuriat, emplois...).



BATTLE des CFA : Remise des prix

« Emu et satisfait » tels étaient les propos de François BREIL au Palais de Tokyo à Paris le 27 juin dernier lors de la remise des prix où les apprentis mécaniciens de l'Ecole des Métiers du Lot, représentant les CFA du réseau des CMA Occitanie ont remporté le prix du Jury des Professionnels.

Félicitations à nos apprentis lotois et un **grand merci à toutes et à tous** pour votre soutien dans cette belle aventure.



Solde Taxe d'apprentissage 2023

👉 Soutenez les métiers de l'artisanat, en versant **les 13 % de votre taxe d'apprentissage 2023 au service orientation de votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat départementale**. Votre contribution permettra d'améliorer notre offre de formation au plus près de vos entreprises, avec des équipements et des outils toujours plus performants.

- Je flèche le solde de ma taxe d'apprentissage vers le service orientation de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Lot, en téléchargeant le formulaire d'intention - cliquez [ici](#) et **optez pour CMA LOT**.

+ d'infos : cm46@cm-cahors.fr / 05.65.53.21.00 / d.gauthier@cm-cahors.fr



Examens 2023

👉 L'Ecole des Métiers du Lot enregistre cette année 83 % de réussite aux examens, contre 80% en 2022.

C.M.A. : Chambre de Métiers et de l'Artisanat

C.M.A.R. Occitanie : Chambre de Métiers et de l'Artisanat Occitanie

E.D.M. : Ecole des Métiers / C.F.A. : Centre de Formation d'Apprentis

LETTRE D'INFORMATION de la C.M.A. du Lot - suite



Route des Métiers d'Art

👉 Cet été, empruntez la **Route des Métiers d'Art d'Occitanie** qui vous fera découvrir quelques-unes des richesses artistiques des 13 territoires et plus particulièrement celles de notre département.

👉 A découvrir <https://urlz.fr/mFCv>



Label « Zéro Déchet »

Deux nouvelles entreprises lotoises viennent d'obtenir le label « Zéro Déchet » pour leurs engagements et pratiques durables respectueuses de l'environnement.

- La Rosée Primeur à Prayssac – Traiteur fruits/légumes
- Colette à la Campagne à Mayrinac-Lentour - Création de linge de table en tissu, cousu main.

👉 Intéressé : contactez Fabrice MERGEL – CMA 46 – Tél. 05.65.35.13.55 – f.mergel@cm-cahors.fr



Le savoir-faire lotois à la conquête du marché Japonais

👉 La [Maison DULER Domaine de Saint-Géry](#) - spécialisée dans les salaisons et jambons haut-de-gamme depuis plus de trente ans, a été sélectionnée aux côtés de 22 entreprises 🇫🇷 par [CMA France](#) pour représenter les produits d'artisanat agroalimentaire d'excellence à la conquête du marché japonais.



Prix « Ma ville, mon artisan », ma commune agit pour l'artisanat

Le réseau des [#CMA](#) lance l'édition 2023 du prix national [#MaVilleMonArtisan](#) : un concours qui met en lumière les collectivités locales qui encouragent le développement de l'[#artisanat](#) dans leur territoire.

- ➡ Plus d'infos <https://urlz.fr/mzPP/>
- ➡ Candidature avant le 29.09.2023

N'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions/interrogations, nous essaierons d'y répondre dans la prochaine newsletter. n.redon@cm-cahors.fr.

Suivez toute l'actualité de votre CMA :

<https://www.cma-cahors.fr/>

LETTRE D'INFORMATION de la C.M.A. du Lot - suite



Formation continue – 2^e semestre 2023

Découvrez notre offre de formation destinée au chef d'entreprise, conjoint-e et salarié-s-es "Se former, c'est gagner en compétences, en savoir-faire et en compétitivité", dans les domaines transversaux (*bureautique, comptabilité/gestion, communication, multimédia, ...*)

Catalogue / calendrier : <https://urlz.fr/mJ7t>

+ d'infos : Service Formation de votre CMA – Tél. 05.65.35.13.55 – 06.70.09.67.57 – formation@cm-cahors.fr



Vente de plats à emporter ou à livrer : nouvelle réglementation au 1^{er} octobre 2023

👉 De nouvelles obligations relatives à l'indication de l'origine ou de la provenance des viandes s'appliqueront à partir du 1^{er} octobre 2023, pour les entreprises qui font de la vente à emporter ou à livrer. + d'infos : contactez Fabrice MERGEL – CMA 46 – Tél. 05.65.35.13.55 – f.mergel@cm-cahors.fr



Baromètre de la confiance des artisans

Le réseau des CMA réalise une enquête auprès des artisans afin de dresser l'état de la confiance de la profession : votre état d'esprit, la situation de votre entreprise, vos perspectives d'avenir au cours des six prochains mois. Vos contributions permettront de mieux répondre à vos besoins en mettant en place les mesures les plus adaptées pour vous accompagner.

Je réponds à l'enquête : [ici](#)

Prochain numéro : le 10 août 2023

N'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions/interrogations, nous essaierons d'y répondre dans la prochaine newsletter. n.redon@cm-cahors.fr.

Suivez toute l'actualité de votre CMA :

<https://www.cma-cahors.fr/>